

## **Examen professionnel d'attaché : détachement des CTP dans le corps des SA**

Le 15 septembre 2008, M. Vincent Soetemont, sous-directeur des ressources humaines, a convié les organisations syndicales de l'administration centrale afin de présenter le bilan 2008 des détachements des contrôleurs du Trésor public de l'administration centrale (CTP) dans le corps des secrétaires administratifs d'administration centrale (SA) et d'envisager la reconduction du dispositif pour 2009.

Début septembre 2007, une note de la DPAEP a été envoyée aux CTP qui détenaient les conditions pour présenter l'examen professionnel d'attaché d'administration (7 ans de services en catégorie B).

96 accueils en détachement, à compter du 31 décembre 2007, pour une durée d'un an non renouvelable, ont été actés à la CAP du 19 novembre 2007. Seuls 50 % des CTP détachés dans le corps des SA ont présenté l'examen de B en A.

Concernant les CTP des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> grades détachés dans le corps des SA ayant la possibilité de se présenter aux 2 concours des 3<sup>ème</sup> niveaux de la catégorie B (CPTP et SACE), seuls 52 % se sont inscrits à ces 2 concours.

La CFDT a demandé pour 2009 la reconduction à l'identique du dispositif de détachement d'un an pour tous les grades.

La CFDT a également demandé dans quelles conditions les agents réintégrés comme CTP pourraient redemander un détachement dans les années futures : la question sera examinée l'an prochain après un bilan de 2 ans.

Pour 2009, le groupe de travail a acté la reconduction à l'identique du dispositif.

Les demandes de détachement et d'intégration devront parvenir à la DPAEP avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008, la CAP se tenant le 27 novembre 2008.